



10/2023

DEL.16.03.23.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2023

Sur convocation, adressée par le Maire aux conseillers municipaux le 9 mars 2023 et avis affiché à la porte de la mairie ce même jour.

Conseillers municipaux composant le Conseil Municipal : 27

Conseillers municipaux présents à la séance : 20

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Absent : 0
Pouvoirs : 7

Adoptée à l'unanimité

L'an deux mille vingt-trois, seize mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Milly-la-Forêt se sont réunis au nombre de vingt au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Patrice SAINSARD, Maire.

Présents : Patrice SAINSARD, Maria-Gabriela BOBAULT, Jean-Pierre TROTIN, Sophie DESFORGES, Jean-Marie ANNA, Gwladys SOTOCA, Benoît BERTIN, Bernard BOULEY, Bruno DEROUIN, Laurent DUCRUIT, Valérie MECHIN-QUENSIERRE, Xavier GORECKI, Amélie FERLAY, Margaux PALFROY, Catherine BOSC BIERNE, Sylvie GRANGIER, Vincent DAMASIEWICZ, Marjorie FROGER, Violaine PAPI et Catherine ESTRADE, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir : Jean-Paul ANNA, pouvoir à Jean-Marie ANNA ; Virginie FLAUX, pouvoir à Maria-Gabriela BOBAULT ; Patrick DE BRABANDER, pouvoir à Benoît BERTIN ; Stéphanie DE BIASIO, pouvoir à Jean-Pierre TROTIN ; Julie ANDRE, pouvoir à Gwladys SOTOCA ; Michel HOOG, pouvoir à Vincent DAMASIEWICZ, Juan MARTIN, pouvoir à Violaine PAPI.

Secrétaire de séance : Sophie DESFORGES

MODIFICATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

En sa séance du 16 mars 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°DEL.07.04.22.05 en date du 7 avril 2022 approuvant la nouvelle charte réglementant l'occupation du domaine public communal pour l'adapter aux nouveaux besoins des commerçants, artisans et associations,

CONSIDERANT que ladite délibération modifiait également la tarification des redevances d'occupation du domaine public appliquée depuis le 12 avril 2018,

CONSIDÉRANT qu’afin de simplifier le calcul des différentes tarifications par les services, le montant de certaines occupations du domaine public a été modifié et détaillé,

VU l’avis favorable de la Commission « Travaux, urbanisme, mobilités, accessibilité, transition écologique » en date du 7 mars 2023,

ENTENDU l’exposé du Maire,

APRÈS DÉLIBÉRATION,

- **FIXE** les redevances d’occupation du domaine public ainsi qu’il suit :

RESTAURANTS ET COMMERCES	Tarifs
Étalage commercial permanent ou entreposé sur la voie publique	50 €/an/ml 50 € /an/unité
Étalage commercial mobile (étals ou marchandises entreposées directement sur le trottoir)	
Présentoirs : porte-menu, chevalet publicitaire, portant cartes postales, etc.	
Appareil de vente (cuisson ou réfrigération)	65€ / unité /mois
Terrasse et contre-terrasse fixe (restaurant ou bar) et toute installation similaire (hauteur inférieure à 0,50 mètre par rapport au sol)	55 €/an/m²
Terrasse et contre-terrasse fixe (restaurant ou bar) et toute installation similaire (hauteur inférieure à 0,50 mètre par rapport au sol) empiétant sur la voie publique	
Terrasse mobile ou saisonnière (restaurant ou bar) et installation similaire	55 €/an/m² au prorata temporis
Estrade (hauteur supérieure à 0,50 mètre par rapport au sol)	60 €/an/m²
Estrade empiétant sur la voie publique (hauteur supérieure à 0,50 mètre par rapport au sol)	
Stationnement de véhicules deux roues de livraison (en cas d'occupation même partielle d'une place de stationnement, la totalité de l'emplacement est due)	15€ /m²/mois (soit la neutralisation d'une place de parking maximum)
Portant ou portique de vêtement (taille maximale d'1 mètre autorisée, dans la limite de 4 par commerce)	50€ /an /ml
Jardinières décoratives entreposées sur les trottoirs ou délimitant une terrasse (gratuité des deux premières unités)	0 €
Affiche mobile événementielle	Gratuit les 7 premiers jours, puis 2€/jour. 10€/jour en cas d'affichage effectué sans autorisation
Animation commerciale événementielle	3€/jour /ml 10€/jour en cas de non-déclaration
Autre installation et stationnement sur le domaine public	12€ / m²/mois
FORAINS	
Fête Saint-Pierre	2,50€ /m²
Fête Saint Simon	1,50€/m²
TRAVAUX	
Échafaudage (sans franchise)	16 € /ml/semaine
Palissade de chantier (sans franchise)	16 € /ml/semaine

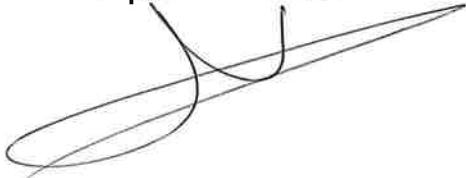
Conteneur-Baraque (sans franchise)	16 € /ml/semaine
Benne (sans franchise quelques soit la taille)	16 € /jour/benne
Stationnement véhicule utilitaire léger (moins de 3m3 type kangoo)	15€/jour
Stationnement véhicule utilitaire moyen (de 5 à 7 m³ type trafic)	20€/jour
Stationnement véhicule utilitaire avec ou sans benne) gros (12 m³ de type master)	25€/jour
stationnement camion benne (sans franchise)	30€/ jour
Stationnement camion outillage	110 €/jour
EMPLACEMENT SUR MARCHÉ HEBDOMADAIRE	
Place sous la Halle	2,50€/ml
Place extérieure	1,60€/ml

- **PRECISE** que la grille tarifaire de la charte d'occupation du domaine public sera modifiée en conséquence

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-avant désignés.

**La secrétaire de séance,
Sophie DESFORGES.**

**Le Maire,
Patrice SAINSARD.**



Le Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, 56, avenue de Saint Cloud 78011 Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.
Publié le :